



SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DU 4 JUILLET 2018

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Paspébiac, tenue à la salle municipale de la Maison des citoyens, ce 4^e jour du mois de juillet 2018, à 22h sous la présidence du maire, Monsieur Régent Bastien.

Sont présents : Madame Solange Castilloux
Madame Nathalie Castilloux
Monsieur Hébert Huard
Monsieur Florian Duchesneau

Sont également présentes : Me Karen Loko, directrice du greffe et des affaires juridiques et Madame Annie Chapados, directrice générale par intérim et trésorière.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire, Régent Bastien, ouvre la séance à 22h00 et souhaite la bienvenue aux conseillers et aux citoyens présents.

2- CONSTATATION DU QUORUM

Monsieur le maire, Régent Bastien, constate que le quorum est atteint.

2018-07-197 3- RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

En vertu du deuxième alinéa de l'article 325 de la *Loi sur les cités et villes*, tout membre du conseil présent à une séance extraordinaire peut renoncer par écrit à l'avis de convocation de cette séance.

Tous les membres du conseil sont présents et renoncent par écrit à l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire.

2018-07-198 4- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le maire, Régent Bastien, fait lecture de l'ordre du jour :

1. Ouverture de la séance
2. Constatation du quorum
3. Renonciation à l'avis de convocation
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Dépôt de documents et de correspondance
6. Autorisation à signer un contrat de location avec la société COGECO Connexion Inc.
7. Affaires nouvelles
8. Période de questions
9. Levée de la séance

Il est proposé par **Monsieur Florian Duchesneau** que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

5- DÉPÔT DE DOCUMENTS OU DE CORRESPONDANCE

- Aucun

2018-07-199 6- AUTORISATION À SIGNER UN CONTRAT DE LOCATION AVEC LA SOCIÉTÉ COGECO CONNEXION INC.

CONSIDÉRANT QUE la société COGECO Connexion inc. souhaite louer l'immeuble situé au 151, rue Blais appartenant à la Ville de Paspébiac, afin d'y aménager des bureaux et des espaces d'entreposage;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Paspébiac désire louer les lieux à COGECO;

CONSIDÉRANT QUE les parties doivent négocier les termes du contrat de location;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Madame Nathalie Castilloux**, appuyé par **Madame Solange Castilloux** et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents d'autoriser la directrice générale par intérim, Madame Annie Chapados, et le maire, Monsieur Régent Bastien, à négocier et à signer la convention de location avec la société COGECO Connexion inc.

7- AFFAIRES NOUVELLES

8- PÉRIODE DE QUESTIONS

2018-07-200 9- LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par **Madame Nathalie Castilloux** que la séance soit levée. Il est 22h08.

Monsieur Régent Bastien, maire

Me Karen Loko, greffière